

911 DEVELOPMENT

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 avenue Général Canzio – 21240 TALANT
RCS DIJON 887 514 024
Ci-après « la Société »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE VINGT SIX NOVEMBRE A DIX HUIT HEURES,**

Au siège social, la société 911 INC, représentée par Monsieur Nasser BAKA, propriétaire de la totalité des actions émises par la Société, a décidé ce qui suit, au titre de l'assemblée générale extraordinaire.

1°) L'associée unique a préalablement exposé ce qui suit :

La Société exerce actuellement une activité de promotion et de développement de réseaux de distribution.

Souhaitant étendre son activité, l'objet social de la Société doit être modifié afin d'y inclure les nouvelles activités qu'elle entend développer.

2°) L'associée unique a pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- modification de l'objet social,
- modification corrélative des statuts,
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION :

L'associée unique décide d'ajouter à l'objet social, à compter de ce jour, les activités suivantes :

- organisme de formation professionnelle continue et activité de formation par apprentissage, le conseil et l'accompagnement des entreprises et des particuliers, dans leurs projets de développement, de transformation et d'optimisation, ainsi que la réalisation de toutes études, recherches et analyses nécessaires à l'accomplissement de ces activités ;
- la conception, la production, l'organisation et la diffusion de contenus pédagogiques et numériques.

DEUXIEME DECISION :

N.B

L'associée unique décide, en conséquence de la décision qui précède, de modifier les statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET »

La Société a pour objet directement ou indirectement, en France et dans tout pays :

- *organisme de formation professionnelle continue et activité de formation par apprentissage, le conseil et l'accompagnement des entreprises et des particuliers, dans leurs projets de développement, de transformation et d'optimisation, ainsi que la réalisation de toutes études, recherches et analyses nécessaires à l'accomplissement de ces activités ;*
- *la conception, la production, l'organisation et la diffusion de contenus pédagogiques et numériques ;*
- *la promotion et le développement de toutes enseignes, réseaux de distribution intégrés, en franchise, concession, licence de marque, succursales, master franchises ou par tous autres moyens, tant en France qu'à l'étranger, dans le domaine de la restauration ;*
- *l'exploitation directe ou indirecte en tant que succursaliste, franchisée ou concessionnaire de tous fonds de commerce liés à la restauration.*
- *la création et l'exploitation de centrales d'achat,*
- *la négoce de tous produits alimentaires ou non,*
- *tous travaux d'aménagement,*
- *toutes prestations de services et de conseils,*
- *toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation,*
- *toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;*
- *la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de nouvelles sociétés, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou de création, d'acquisition, de prise en location gérance, de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevet concernant ces activités. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION :

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Pour la société 911 INC
Monsieur Nasser BAKA



N.B